

**Commune de Saint Germain du Bois**  
**Séance du vendredi 20 juin 2014 à 18h30**

Sont présents : Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX, Christine BUGAUD, Régis BIDAULT, Françoise MARIZY, Gaëtan MOISSON, Jean Paul CAVARD, Christian BOSCH, Catherine MARTIN, Patrice CALVEZ, Claudia GENIEUX, Sylvie GAY, Blandine GROS, Annette CUGNOT et Marcel DUFOUR.

Francine DESPRES est arrivée à 18h45 en cours de séance.

Sont excusés : Pascale ARIAGNO, Alexandre CRETIAUX et Laurent CAGNE  
Mme Pascale ARIAGNO a donné pouvoir à Mme Christine BUGAUD  
M Alexandre CRETIAUX a donné pouvoir à M Gaëtan MOISSON et  
M Laurent CAGNE a donné pouvoir à Mme Catherine MARTIN.

**Désignation d'un secrétaire de séance :**

En l'absence de Mme Pascale ARIAGNO normalement secrétaire de séance, Mme le Maire demande si un conseiller municipal souhaite assurer le secrétariat, aucun conseiller municipal ne souhaitant assurer le rôle de secrétaire, Mme le Maire désigne Mme Christine BUGAUD secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juin 2014 :

Quelques fautes de frappe se sont glissées dans le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2014, il convenait de lire :

- Séance du jeudi 5 juin 2014 au lieu du jeudi 24 avril 2014 (Annexe 1 page 1)
- SYDESL au lieu de SYSDEL (Annexe 1 page 1 § Enfouissement du réseau Champ Gentil) et
- M MORCET au lieu de MORCEY (Annexe 1 page 4 § Voisins vigilants-« Participation citoyenne »)

A l'exception de ces quelques erreurs, le compte-rendu de la séance du jeudi 5 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

**Elections des délégués pour les élections sénatoriales :**

Par un arrêté en date du 4 juin 2014 et au vu du décret n°2014-532 du 26 mai 2014, le Préfet de Saône et Loire a convoqué tous les conseils municipaux des communes concernées par l'élection sénatoriale, le vendredi 20 juin 2014, afin de procéder, sans débat et scrutin secret, à l'élection des délégués, délégués supplémentaires et suppléants, appelés à former le collège électoral sénatorial, avec les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux et les conseillers généraux.

La commune de Saint Germain du Bois comptant entre 1 000 et 8 999 habitants, 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être élus. L'élection a lieu au scrutin proportionnel selon la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

Mme le Maire demande si il y a des candidatures.

Sont candidats : Mme Nadine ROBELIN, M Jean Claude VIEUX, Mme Christine BUGAUD, M Régis BIDAULT, Mme Françoise MARIZY, M Alexandre CRETIAUX, Mme Catherine MARTIN et M Christian BOSCH.

Mme le Maire demande si il y a d'autres candidatures.

Aucun autre candidat ne se propose.

La liste des candidats proposée est : Mme Nadine ROBELIN, M Jean Claude VIEUX, Mme Christine BUGAUD, M Régis BIDAULT, Mme Françoise MARIZY, M Alexandre CRETIAUX, Mme Catherine MARTIN et M Christian BOSCH.

Sont désignés comme assesseurs les deux plus jeunes de l'assemblée à savoir : Blandine GROS et Gaëtan MOISSON ainsi que les deux plus âgés, Marcel DUFOUR et Régis BIDAULT.

Il est procédé au vote sans débat et au scrutin secret.

A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 19
- suffrages exprimés : 16
- blancs : 3
- liste complète : 16

Mme Nadine ROBELIN, M Jean Claude VIEUX, Mme Christine BUGAUD, M Régis BIDAULT, Mme Françoise MARIZY, M Alexandre CRETIAUX, Mme Catherine MARTIN et M Christian BOSCH sont élus.

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 28 septembre 2014 à Mâcon de 9h à 15h. Scrutin à un seul tour.

### **Subvention USSG :**

L'Union Sportive San-Germinoise fête cette année son centenaire et prépare une grande manifestation pour le samedi 5 juillet 2014, il est donc proposé de lui attribuer une subvention de 1 000 euros.

Gaëtan MOISSON précise que le bilan financier du club est déficitaire, que le nombre de licenciés est important et que chaque week-end le club est contraint d'engager des dépenses.

La subvention de 1 000 euros est votée à l'unanimité.

### **Maîtrise d'œuvre : Ferme Bachelet et assainissement :**

Lors de la séance du 5 juin dernier, la proposition de recourir à un maître d'œuvre pour ces deux chantiers avait été adoptée à l'unanimité.

Cependant, s'agissant d'une procédure lourde et longue, la consultation d'au moins trois maîtres d'œuvre serait préférable.

Mme Francine DESPRES demande qui fera les demandes et quels maîtres d'œuvre seront sollicités.

Mme le Maire lui répond que seront sollicités ceux avec lesquels la municipalité à l'habitude de travailler.

M François MOREAU précise qu'il s'agit de deux maîtrises d'œuvre différentes:

- une maîtrise d'œuvre bâtiment et
- une maîtrise d'œuvre très spécifique concernant l'assainissement.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de proposer des candidats s'ils connaissent des maîtres d'œuvre.

M François MOREAU précise que jusqu'à maintenant, le cabinet G3C de Lyon était chargé de la maîtrise d'œuvre concernant l'assainissement.

M Marcel DUFOUR fait remarquer que de toute façon les coûts se tiendront dans une fourchette de 5 à 10% du coût des travaux.

Il est précisé que concernant la ferme Bachelet, le toit est à reprendre mais vraisemblablement les huisseries également.

Le recours à au moins trois maîtres d'œuvre est voté à l'unanimité.

### **Aménagement des rythmes scolaires :**

Mme le Maire informe que la réponse du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) à la lettre qui lui avait été envoyée le 3 juin 2014 figure à l'annexe 3 mais que ce dernier ne répond pas aux questions qui lui ont été posées.

Elle précise qu'une réunion s'est tenue le mercredi 18 juin 2014 à Sens sur Seille à l'initiative des responsables du SIVOS Sens sur Seille, Frangy en Bresse, Le Tartre et Bosjean.

Tous les maires du canton de Saint Germain du Bois étaient présents excepté celui de Mervans, étaient également présents des maires du canton de Pierre de Bresse, la conseillère générale du canton de Beaurepaire ainsi que de nombreux parents d'élèves qui n'ont fait que déplorer ce mouvement beaucoup trop tardif de la part des élus et ont fait remarquer que  $\frac{3}{4}$  d'heure de garderie en fin de journée n'apportait rien de plus à leurs enfants.

Suite à ces différentes remarques, il a été décidé d'adresser une nouvelle lettre commune cette fois au DASEN signée par toutes les personnes présentes à cette assemblée.

Mme le Maire signale le problème de transports scolaires rencontré par le maire de Bouhans. En effet il a été informé par le transporteur que le mercredi, le ramassage scolaire des enfants des écoles maternelle et primaire aurait lieu à 11h45 et non à midi car il assure ensuite le ramassage scolaire des collégiens.

Mme le Maire annonce que le problème relatif aux rythmes scolaires sera évoqué lors de l'Assemblée Générale des maires de Saône et Loire qui aura lieu le samedi 28 juin 2014 au Creusot.

D'autre part, elle va recevoir le sénateur EMORINE dans les prochains jours et informe qu'elle ne manquera pas de lui parler des problèmes engendrés par la réforme des rythmes scolaires.

Elle précise qu'en restant à la semaine de 4 jours, la municipalité s'expose à une amende lorsque seul le professeur des écoles sera présent dans sa classe le mercredi matin.

Elle explique que la semaine de 4 jours et demi a un coût pour la municipalité en matière de transport scolaire et de garderie et que la restauration ne sera pas assurée le mercredi midi.

Francine DESPRES intervient en précisant qu'une loi est passée et que l'on ne peut pas aller contre. C'est une opportunité d'offrir une activité aux enfants, étant donné que le supplément de garderie a un coût pour la municipalité. Ne serait-il pas plus judicieux de prendre sur les réserves budgétaires pour permettre à chaque enfant d'accéder à une activité culturelle ou éducative ?

Mme le Maire répond que le personnel communal n'a pas les compétences pour encadrer ce type d'activités.

Mme Francine DESPRES dit qu'il y a un recrutement à faire.

M Gaëtan MOISSON souligne qu'il est impossible de faire pratiquer certains sports simultanément à une vingtaine d'enfants.

M Marcel DUFOUR souligne le caractère précipité de cette réforme et qu'il faut laisser faire le temps.

Mme Christine BUGAUD souligne que l'opposition des parents d'élèves à cette réforme n'a pas encouragé la municipalité à mener une réflexion plus approfondie sur ce sujet.

## **Mise en cause de la commune par le Conseil Général de Saône et Loire – Tribunal Administratif :**

Dans le litige qui oppose le Conseil Général de Saône et Loire à M Jean Paul MERCEY au sujet d'un mauvais écoulement des eaux des fossés de la RD 13 (route de Louhans) et l'inondation de la propriété de M MERCEY, le Conseil Général de Saône et Loire met en cause la commune de Saint Germain du Bois dans son mémoire de défense, au prétexte qu'il n'est pas possible de curer les fossés sans un schéma des eaux de ruissellement qu'aurait dû mettre en œuvre la commune.

Ce schéma apparaît être nécessaire dans les communes ayant de forts problèmes d'écoulement des eaux pluviales (inondations), ce qui n'est pas le cas pour Saint Germain du Bois. Comme le prévoyait la législation, un schéma d'assainissement des eaux usées a été réalisé par la commune en 2008. Il est précisé dans ce schéma et en préambule que la gestion des eaux pluviales ne constitue pas une contrainte sur le territoire communal.

Mme le Maire précise qu'aucun texte ne rend obligatoire ce schéma des eaux de ruissellement sur la commune.

La municipalité prendra contact avec un avocat pour la rédaction du mémoire en défense. La demande de remboursement par la partie adverse des frais engagés par la commune sur ce dossier sera sollicitée auprès du juge.

### **Autres informations :**

Mme le Maire revient sur l'obstacle mis en place sur le trottoir rue de la Traverse par un propriétaire riverain. Elle informe s'être rendue sur les lieux avec un employé municipal et avoir rencontré la personne à l'origine de l'installation de l'obstacle. Ce dernier sera enlevé par les employés municipaux qui procéderont également à l'installation de 2 quilles.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 10 juillet 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 19h30.